

AGIR *pour* **AUJOURD'HUI**
PRÉPARER DEMAIN



Frédéric CUVILLIER

MAI 2012 - SEPTEMBRE 2014

Ministère des Transports, de la Mer et de la Pêche



Oser transformer la France, c'est aussi assumer que l'Etat qui se revendique stratège puisse donner enfin toute leur portée et leur sens aux politiques publiques de mobilité, de transport et d'aménagement du territoire. Celles-ci sont sources de justice et de progrès, de richesses et d'emplois, de dynamisme et d'innovation, et sont les remparts protecteurs d'un modèle républicain ébranlé par la détresse, l'inégalité et la précarité territoriale.

Oser projeter la France, c'est donner toutes leurs chances aux acteurs, nombreux, créatifs, innovants dans ces domaines aussi structurants où notre pays était, il y a encore quelques années, une vitrine mondiale d'un savoir-faire technologique et industriel. N'est-ce pas grâce à ses remarquables réussites aéronautiques, ferroviaires, maritimes et par ses prouesses dans la réalisation d'infrastructures, que notre pays a su rayonner bien au-delà de nos frontières et assurer sa compétitivité ?

2012
—
2014

Oser planifier la France, c'est renouer avec une politique forte en exigences publiques garantissant un aménagement durable, efficace et juste entre les territoires et avec eux, c'est anticiper, par le soutien à l'innovation, ce que sera dans les années prochaines la révolution des mobilités, mobilités choisies et non subies, c'est accompagner les projets structurants sans hypothéquer l'existant, précieux, qu'il nous faut réhabiliter, c'est en finir avec cet autisme politique qui parvient à faire ignorer à la France, qu'avec ses Outre-mer, forte de ses 11 millions de km² maritimes, deuxième surface maritime mondiale, 1^{er} littoral européen, porte d'entrée portuaire de notre continent, elle détient le potentiel de la croissance bleue, durable, respectueuse et est l'un des rares pays sur lequel la planète pourra compter s'il se convainc enfin de la force et du potentiel de sa "maritimité".

Près de 2 ans et demi après que m'ont été confiées, à l'entame du quinquennat, les responsabilités dans les domaines des transports et de l'économie maritime, j'ai tenu à en fixer un état des lieux. 2 années et demie, d'une politique volontariste sur tous les fronts pour agir, transformer, innover, défendre, négocier.

Qu'il s'agisse d'enjeux économiques, sociaux, industriels et environnementaux, qu'il s'agisse de la route, de la mer, du ferroviaire, de l'aérien ou du fluvial, nous n'avons eu de cesse de redonner toute l'ampleur à ces secteurs d'activité si précieux pour nos territoires, leurs salariés et entreprises, de redonner des perspectives fortes dans le domaine des transports et du maritime, de répondre aussi, par le souci constant de l'équité, aux fractures territoriales.

Dans - et malgré - le contexte de dégradation dont nous avons hérité, il a fallu agir, redonner confiance aux acteurs sur la capacité et la volonté pour l'Etat de se doter d'une véritable politique publique de progrès dans ces domaines, de corriger les inconséquences d'une politique passée ignorant les enjeux territoriaux, de rebâtir les financements hasardeux et insoutenables de nombreux projets, de redonner de la force au dialogue social et de remettre la France au cœur même des discussions européennes que, dans ces domaines aussi, elle avait abandonnées.

Nous n'avons eu de cesse de passer d'une politique d'affichage et d'accumulation de grands projets non financés à une politique patiente et construite en faveur des infrastructures et des transports de proximité, dont sont demandeurs tous nos compa-

tristes souffrant de la fracture territoriale et plus largement tous les français.

Ce document a vocation à rappeler l'ensemble des avancées accomplies et des chantiers ouverts. Modernisation de notre système ferroviaire au travers d'une réforme unifiant les opérateurs historiques, plan de relance du fret ferroviaire, impulsion d'une politique maritime embrassant les champs de la recherche énergétique, de la modernisation de la flotte, de la défense du pavillon français, et de la relance portuaire, engagement en faveur des mobilités durables, combat contre le dumping social, notamment dans le transport routier de marchandises, soutien à l'emploi dans les territoires par la relance de projets d'infrastructures...

Mais ce document se veut, non pas un bilan, mais un point d'étape, et donc aussi une réflexion sur le chemin qui reste à parcourir pour aboutir à ce que devrait être **une grande politique d'équipement et d'aménagement, consciente du potentiel de développement et de croissance durable** que portent les problématiques de transports, de mobilités nouvelles, comme les enjeux maritimes.

Un signal fort vient d'être donné par l'Europe de sa volonté de relancer l'économie par des plans d'investissements d'infrastructures intra-européennes. Sous l'impulsion de notre Président de la République, le budget européen qui y sera consacré sera trois fois plus important que sous la période précédente, 26 milliards d'€. Poursuivant ce combat, je n'ai eu de cesse de m'assurer que la France serait une des premières bénéficiaires de la 1ère tranche de 12 milliards ouverte à consommation. Nos axes prioritaires y ont été retenus et permettent de redonner perspectives et confiance au secteur des travaux publics et les 380.000 emplois de la filière.

Puisse ce document servir de point d'appui à la mise en œuvre d'une politique d'aménagement globale, qui permette d'innover les territoires de la République et de faire émerger des politiques publiques visionnaires, fondatrices et ambitieuses. Les défis sont nombreux. Ayons cette volonté nécessaire à les relever. Ils sont au cœur de la réussite de la France. ■

Frédéric Cuvillier

FAVORISER L'INNOVATION	4
ACCÉLERER LA MODERNISATION	6
PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT	8
INVESTIR ET CRÉER DE L'EMPLOI	10
DÉFENDRE LES DROITS SOCIAUX	12
SÉCURISER ET ENTRETENIR	14
AGIR POUR TRANSFORMER	16
PESER SUR LES NÉGOCIATIONS	20



FAVORISER



LA TRANSITION NUMÉRIQUE DANS LES TRANSPORTS

Frédéric Cuvillier a porté l'ambition de la France de devenir un pays pionnier et leader en matière de transports intelligents. Le soutien à cette filière d'excellence est l'une des missions de l'Etat tout à la fois stratège, facilitateur et financeur.

A l'occasion de la conférence nationale Mobilité 2.0 du 11 février 2014, **quatre mesures concrètes ont été annoncées pour assurer le développement des transports intelligents en France** :

- 1** Le déploiement expérimental de plus de **3.000 véhicules communicants** sur 2.000 km de routes connectées
- 2** Le lancement du débat national sur **l'ouverture des données publiques dans le domaine des transports**
- 3** Le lancement de la construction d'un **grand calculateur d'itinéraire** disponible via une application smartphone
- 4** La mise en place de la **"fabrique de la mobilité 2.0"** qui met en relation les différents acteurs du secteur (industriels, acteurs publics, organismes de recherche)

En juillet 2013, Frédéric Cuvillier lance avec le ministre de l'économie numérique Fleur Pellerin **le projet des "gares digitales"**. Sa vo-

lonté est de mettre en place, entre autre, un service WIFI gratuit dans les gares, véritable plus en terme de qualité de service pour l'utilisateur. Un système similaire sera également mis en place dans les TGV au cours des trois prochaines années. Parmi les autres mesures de ce plan "gares digitales" figurent également l'accès à des bornes d'informations interactives concentrant les services utiles aux voyageurs ou encore une borne offrant une aide au repérage pour les personnes à mobilité réduite.



AÉRONAUTIQUE

Concernant l'industrie aéronautique, afin de préparer dès aujourd'hui la filière aux défis de demain, **l'Etat a apporté son soutien à la recherche par le biais du comité pour la recherche aéronautique civile (CORAC). L'enjeu d'un tel programme d'investissement est de préserver l'avance technolo-**

L'INNOVATION

La France, premier pays du monde à autoriser les drones civils dans son espace aérien

gique de la France tout en renforçant son tissu industriel. Afin d'accompagner au mieux l'essor de l'utilisation des drones civils, le Ministre a souhaité doter la France d'un cadre réglementaire. Ainsi, la France est devenue le premier pays au monde à autoriser les drones civils à évoluer dans son espace aérien. Parmi les nombreux opérateurs déjà autorisés, la grande majorité réalise des missions d'observations (photographies, relevés aériens, surveillance incendie, inspection d'ouvrages d'art ou de réseaux). La réglementation a depuis rempli son rôle d'accompagnement de ce secteur.

Le soutien apporté à la conception de l'avion prototype E-Fan a été déterminant. La France est le deuxième pays comptant le plus de pilotes dans le monde : un tel bassin de passionnés et de professionnels pourra dès lors se former sur **ces appareils entièrement électriques, destinés à la formation initiale des pilotes.** Les appareils E-Fan préfigurent une aviation silencieuse et exempte de toute émission polluante. **Leur réalisation, financée à hauteur de 40 % par l'Etat,** concilie un besoin de formation croissant, la réduction des nuisances sonores pour les riverains d'aérodromes et la croissance verte.

La feuille de route technologique de la recherche aéronautique française constitue la base de la mise en œuvre d'une stratégie de recherche ambitieuse et coordonnée autour des objectifs internationaux de maîtrise de l'empreinte environnementale du transport aérien. **Les programmes de recherche soutenus par le ministère (234 M€ depuis 2012) visent ainsi prioritairement l'amélioration des performances environnementales et opérationnelles.** Les travaux de recherche sur les moteurs visent une réduction de la consommation et du bruit (moteurs à haut taux de dilution, matériaux composites). Dans le domaine des structures d'aéronefs, les axes de recherche portent sur la réduction de la traînée aérodynamique, pour réduire le bruit et la consommation, ainsi que sur la masse, par la généralisation de l'emploi des matériaux composites.

POTENTIEL MARITIME

Le secteur maritime a également constitué un champ particulier dans le domaine de l'innovation. L'océan est un formidable gisement de ressources minérales et ses perspectives de développement économique sont majeures. Le Gouvernement s'est donc engagé dans un programme national de recherche et d'accès aux ressources minérales des grands fonds marins associant l'IFREMER, le CNRS, les universités, les industriels et les ministères concernés. ■

E-Fan, avion prototype exempt de toute émission polluante



ACCÉLERER LA

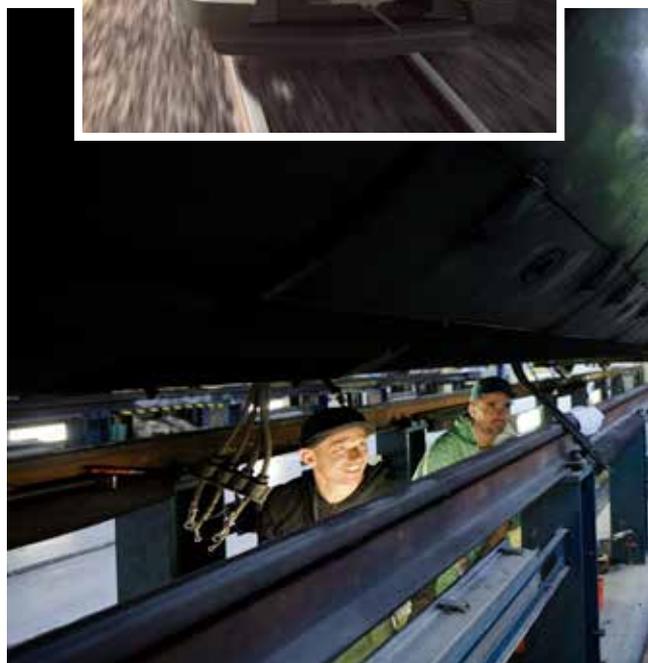


NAVIRE DU FUTUR

Afin d'accompagner le développement des navires de demain et la modernisation des ferries, et dans le prolongement de l'appel à projet "Navires du futur", **un appel à projets spécifique a été mis en place, doté de 80 millions d'euros pour favoriser la transition énergétique** en développant des navires plus autonomes en énergie, plus intelligents grâce à l'utilisation renforcée des nouvelles technologies, plus propres en réduisant l'ensemble des rejets, plus sûrs pour les personnels navigants et les passagers. C'est le résultat du Comité interministériel de la mer (Cimer) du 2 décembre 2013 qui a permis de **consolider et renforcer la politique maritime de la France et de fédérer les ambitions développées au cours de la première année par Frédéric Cuvillier.**

MODERNISER LES TRAINS DU QUOTIDIEN

Conformément aux engagements pris, **la modernisation des trains d'équilibre du territoire est lancée** : une première commande de 510 millions d'euros portant sur 34 rames Coradia Liner a été passée à Alstom afin de remplacer une partie du matériel roulant de ces lignes. **C'est la première fois depuis plus de 30 ans que ces lignes bénéficient d'un matériel roulant neuf qui sera mis en service à compter de 2016.** ■



MODERNISATION



En reconfigurant le projet et en obtenant l'aide de l'Europe, Frédéric Cuvillier a donné toutes ses chances au projet du canal Seine Nord



FAVORISER LA RELANCE DANS LES TERRITOIRES PAR DES PROJETS "DURABLES"

Le transport par voie fluviale constitue un levier d'action essentiel pour la mise en œuvre d'une politique de développement durable ambitieuse. Ses réserves de capacité importantes sur le réseau navigable, notamment pour accéder aux grandes agglomérations et aux ports maritimes, sa fiabilité permettant le "juste à temps", ainsi que ses faibles émissions de gaz à effet de serre, sont autant d'atouts pour ce mode de transport d'avenir, offrant des perspectives remarquables en tant que mode massifié, alternatif à la route.

Différentes actions ont d'ores et déjà été engagées en ce sens et des chantiers ont été ouverts, tant dans le domaine des infrastructures que dans celui de l'optimisation du service fluvial. Des initiatives ont été prises permettant de réelles avancées telles que l'examen de fond des difficultés rencontrées par la filière conteneurs : des tables rondes dédiées se sont réunies et les conclusions sont attendues lors de la conférence fret fluvial prévue cet automne.

Au plan des infrastructures, constatant l'impasse de la procédure de dévolution d'un contrat de partenariat lancée précédemment sur le canal Seine Nord Europe, Frédéric Cuvillier a confié une mission au député Rémi Pauvros, en vue de définir un projet reconfiguré, permettant ainsi de l'inscrire dès 2014 dans le cadre des appels à projets européens, plus particulièrement ceux du mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE). Frédéric Cuvillier a d'ores et déjà obtenu l'engagement de la commission européenne pour 40 % de subvention. Les travaux de la mission sont achevés et le rapport a été remis le 11 décembre dernier. Fruit d'une large concertation avec les acteurs socio-économiques et les collectivités locales concernées, le rapport confirme à la fois l'intérêt du projet et son caractère irréalisable dans la version précédente. Des pistes d'optimisation, en termes de coûts et de modalités de réalisation, ont été présentées.





Chantier de construction des épis face à l'érosion côtière à Cayeux sur Mer



EROSION CÔTIÈRE

En France, près d'un quart du littoral recule du fait de l'érosion côtière. Ce phénomène naturel, aggravé souvent par les activités humaines et les effets du changement climatique, peut avoir un impact important sur l'urbanisation du littoral, le tourisme, l'agriculture ou encore la protection de la biodiversité. Dans ce contexte, l'État doit garantir que les choix d'urbanisme et d'aménagement s'accordent avec ces impératifs environnementaux. **Ainsi, l'appel à projets lancé en 2012 vise à encourager la relocalisation des activités et des biens dans une approche globale et écologique de recomposition territoriale.**

LES PARCS NATURELS MARINS

Le parc naturel marin d'Arcachon a été annoncé en octobre 2013. Le décret a fait depuis l'objet d'une concertation, avant que la création du parc naturel marin ne **soit annoncée officiellement le 8 juin 2014.** Ses objectifs reflètent la volonté partagée par les acteurs locaux et l'Etat de forger **un véritable outil de protection et de gestion du milieu marin dans le respect d'une identité**

maritime. D'autres parcs ont vu le jour, notamment l'aire marine protégée la plus vaste du monde, en Nouvelle Calédonie. **Ces réussites marquent, d'ores et déjà, l'investissement de Frédéric Cuvillier pour aboutir à une protection de 20% des espaces maritimes d'ici 2020.**

RELANCER LE FRET FERROVIAIRE

Entre 2000 et 2012, la part du fret dans le transport de marchandises est passée de 16,6% à 10%. **C'est pourtant un mode de transports plus écologique, plus sûr et pertinent sur de longues distances.**



L'ENVIRONNEMENT

Frédéric Cuvillier a réuni, le 12 février 2014, **la deuxième conférence pour la relance du fret ferroviaire**, à l'issue de laquelle il a annoncé les premières mesures concrètes pour relancer ce mode de transport de marchandises :

- Préfigurer et expérimenter la création de **clusters fret ferroviaire** sur des territoires volontaires, afin de faire émerger un modèle économique adapté aux besoins de l'économie locale,
- Créer par le réseau des CCI un **observatoire national** de la demande de transport de fret ferroviaire dans les territoires.
- Proposer un **événement annuel** autour du fret ferroviaire permettant de faire rencontrer l'offre et la demande.
- Créer un **observatoire sur la performance des sillons fret**, piloté par RFF et partagé avec les entreprises ferroviaires
- **Intégrer dans les projets stratégiques de chaque grand port maritime** des objectifs de développement du fret ferroviaire et créer une instance de coordination.
- Constituer un groupe ad hoc interdisciplinaire chargé de proposer sous 6 mois des mesures de simplification réglementaire et normative.

D'autre part **la constitution progressive d'un réseau d'autoroutes ferroviaires a été décidée pour développer le ferroutage en France** et compléter les deux axes existants (Perpignan-Luxembourg et l'autoroute ferroviaire alpine). Ainsi, une autoroute ferroviaire entre la Côte d'Opale et la Côte Vermeille (Le Boulou) sera mise en service en 2015. L'autoroute ferroviaire Atlantique a par ailleurs été confirmée. Elle reliera Dourges (62) à Tarnos (40) et sera mise en service en 2016. Ce projet a pour objectif de reporter de la route vers le rail environ 85.000 poids lourds par an, soit 10 % du trafic annuel entre le nord et le sud-ouest de la France pour un transport de marchandises plus sûr, plus responsable et durable et une économie d'un million de tonnes de CO2.

LUTTE CONTRE LES NUISANCES

Afin de lutter au mieux contre les toutes les nuisances consécutives au développement des activités aériennes, **le Ministre a fixé, par un décret du 3 mars 2014, l'aide finan-**

cière pour l'insonorisation des logements des riverains d'aérodromes. Les travaux sont actuellement pris en charge à hauteur de 100%. Cette mesure concerne les 12 principaux aérodromes français. Sur la seule zone de l'aéroport Roissy Charles de Gaulle, 26 000 logements sont concernés.

MOBILITÉS ACTIVES

Frédéric Cuvillier a fait des mobilités actives une des priorités de son action. **Le plan d'action pour les mobilités actives du vélo et de la marche, lancé le 5 mars 2014, impulse une nouvelle dynamique incitative et écologique pour les modes de transports doux.** Il a pour objectif d'encourager ces modes de déplacement "actifs" et de reconnaître le vélo comme un mode de déplacement à part entière. Ce plan comportant 25 mesures à mettre en œuvre dès 2014 s'intègre dans une stratégie nationale pour le développement des modes actifs qui traduit l'engagement de l'Etat sur la durée. ■



Zoom sur la mesure n°13

L'INDEMNITÉ KILOMÉTRIQUE VÉLO

Frédéric Cuvillier a recueilli l'engagement d'une vingtaine d'entreprises et organismes volontaires pour mettre en place, à titre expérimental, une indemnité kilométrique pour leurs employés se rendant au travail à vélo. L'indemnité est fixée à 25 centimes par km parcouru. L'expérimentation a débuté le 2 juin 2014 et durera six mois à l'issue desquels les résultats seront rendus publics. Parmi la vingtaine d'entreprises volontaires, figurent notamment MMA, la Caisse d'Épargne Normandie ou encore le Crédit Coopératif. Le potentiel global des salariés concernés par l'expérimentation est de 10.000 personnes. ■



LA MER : SOURCE D'EMPLOIS ET DE CROISSANCE

L'environnement marin, les énergies marines, la pêche maritime et l'aquaculture, la construction navale, les ports, la sécurité maritime, la protection sociale des marins, la plaisance ou encore le tourisme littoral ont fait l'objet d'une politique concertée et ambitieuse. Pour consolider l'action de l'Etat en mer, il a été décidé la création d'une délégation à la mer et au littoral.

Reconnaissant le potentiel du secteur du tourisme côtier et maritime en matière de croissance durable et de création d'emplois, la Commission européenne a présenté une stratégie. Celle-ci est destinée à aider les régions côtières et leurs entreprises à renforcer la position du secteur en tant que moteur essentiel de l'économie bleue de l'Union européenne. Le travail interministériel s'est poursuivi, sous l'égide du Ministre, pour aboutir à une meilleure prise en compte de l'intérêt économique du tourisme côtier et maritime, tout en préservant le développement durable.

La bataille pour l'emploi aux côtés des compagnies de ferries a été quotidienne. Qu'il s'agisse de MyFerryLink, DFDS, Brittany ferries ou de la SNCM, l'action du ministère n'a eu de cesse de chercher les solutions permettant de défendre le pavillon national. Louis Gallois a ainsi été mandaté le 30 juin 2014 par le gouvernement pour réfléchir

au soutien à apporter à la flotte française, atout indéniable de l'économie française qui doit être sauvegardé.

Afin de préparer dès aujourd'hui l'avenir de la filière maritime dans des conditions optimales, Frédéric Cuvillier a décidé de **mettre l'accent sur la formation et l'enseignement supérieur.** Ainsi, après les premières assises annuelles de l'enseignement maritime, les **12 lycées professionnels maritimes français proposent désormais tous au moins l'un des ces deux BTS : l'un tourné vers la machine (électrotechnique, électronique, froid et hydraulique), l'autre orienté plus particulièrement vers la pêche, la protection de l'environnement et le tourisme.** En outre, le projet de l'ENSM (Ecole Nationale Supérieure Maritime) s'est également concrétisé en décembre 2013 : l'établissement valorise dorénavant d'une manière équilibrée ses quatre sites (Le Havre, Saint Malo, Nantes, Marseille), lui permettant de devenir le socle de l'ambition maritime de la France.



Visite d'Aquastream, éclosérie de bar, située sur la façade atlantique (Ploemeur). Aquastream produit 17 millions d'alevins de bars par an.

POUR LA COMPÉTITIVITÉ DE LA FILIÈRE AÉRONAUTIQUE

Face à la situation dégradée des compagnies aériennes françaises, des mesures ont été mises en place pour favoriser leur compétitivité, notamment **par le biais d'allègement de taxes spécifiques au transport aérien**. Frédéric Cuvillier souhaite ainsi défendre un secteur phare de l'économie française, pourvoyeur d'emplois et qui participe au rayonnement national à travers le monde. **C'est également dans cette optique que le ministre a confié au député Bruno Le Roux la mission d'évaluer les atouts des compagnies aériennes françaises** et d'identifier leurs priorités de développement.

Sous l'impulsion de Frédéric Cuvillier, les travaux du CORAC (Conseil pour la recherche aéronautique civile) **ont permis de proposer un ensemble de projets clés pour l'avenir de l'ensemble de la filière aéronautique**, cofinancés par l'Etat et les industriels. Des résultats industriels majeurs ont déjà été obtenus :

- **Lancement de grands projets comme le long courrier A350 et A320Neo d'Airbus ou encore les hélicoptères X4 et X6.**
- Soutien à un ensemble d'équipementiers qui maîtrisent à eux-seuls tout le savoir-faire nécessaire à l'ensemble de la chaîne de production d'un aéronef.
- Malgré le contexte budgétaire contraint, les deux programmes d'investissement d'avenir (PIA) ont été confirmés, **portant l'action en faveur de ce secteur à un total de 2,9 milliards d'euros.**

Les projets du CORAC réunissent plus de 300 entreprises, PME ou ETI autour des grands donneurs d'ordre (Airbus, Safran, Thalès...). Plus de 80 millions d'euros de subventions leur sont spécifiquement octroyés dans le cadre du CORAC. ■

LA FILIÈRE AÉRONAUTIQUE FRANÇAISE



Le secteur aéronautique demeure l'un des plus dynamiques de l'industrie française, avec un taux de croissance des plus élevés et une contribution positive de plus de 20 milliards d'euros par an à la balance commerciale.

La filière aéronautique, portée par l'intensification de la mobilité et des échanges internationaux, a été créatrice de près de 100 000 emplois entre 2006 et 2013, dans une dynamique qui ne s'essouffle pas. Le secteur embauchera d'ailleurs plus de 10 000 personnes par an dans les prochaines années. Un effort tout particulier est accordé à l'apprentissage : 4 500 contrats en cours et un objectif de 6 000 à la fin 2015.

Afin de répondre à l'augmentation du volume du trafic aérien, la flotte mondiale augmentera de 30 000 appareils d'ici 2030. Une augmentation qui devrait notamment profiter aux nouveaux appareils développés par Airbus avec le soutien du programme d'investissement d'avenir (PIA) et du CORAC.



DÉFENDRE LES



TRANSPORTS MARITIMES

Que ce soit dans les transports terrestres, aériens ou maritimes, Frédéric Cuvillier a fait de **la lutte contre le dumping social une de ses priorités**. Les discussions sociales ont été constantes dans l'objectif de concilier compétitivité économique et transformation progressive de notre modèle français.

Le Décret "Etat d'accueil" a permis la mise en place des conditions d'un transport maritime plus juste et de lutte contre toute forme de "dumping social". Le décret prévoit dans la limite du principe de libre circulation des services, **l'application des règles sociales de l'Etat d'accueil aux salariés des navires** pratiquant le cabotage maritime ou toute prestation de service réalisée à titre principal dans les eaux territoriales ou intérieures françaises.



LE DIALOGUE SOCIAL

Pour chacune de ses réformes, Frédéric Cuvillier a toujours fait du dialogue social la condition sine qua non de leur réussite. Faisant rimer ambition avec concertation, il a tenu à associer l'ensemble des partenaires sociaux à chacune des étapes fondatrices des textes de loi. C'est toujours selon cette même méthode qu'il s'efforce de déminer les conflits sociaux, par le dialogue et l'écoute non sans faire pour autant preuve de pragmatisme et de responsabilité lorsque l'intérêt de la Nation est en jeu.

DROITS SOCIAUX

Il fixe notamment les règles applicables en matière de documents obligatoires pour les effectifs minimaux de sécurité, impose le respect de certaines exigences aux contrats de travail conclus avec les gens de mer, rend applicables aux navires soumis à l'Etat d'accueil certaines mesures d'urgence prévues par le code du travail, précise les formalités à accomplir en cas d'accident ou de maladie professionnelle et énumère les documents devant être tenus dans la langue de travail du bord à la disposition des personnes employées sur le navire et ceux dont la traduction en langue française est obligatoire.

TRANSPORTS ROUTIERS

Dans le secteur des transports routiers de marchandises Frédéric Cuvillier a ouvert un large chantier de concertation et d'action avec l'ensemble des partenaires sociaux du secteur dans l'objectif de lutter contre la concurrence déloyale. Une stratégie de lutte contre le dumping social a été proposée aux partenaires européens en avril 2014 lors de **la première conférence européenne entièrement dédiée au trans-**

port routier de marchandises initiée par Frédéric Cuvillier. Le travail mené avec les partenaires ont permis la signature d'une déclaration, le 5 juin, concernant l'harmonisation sociale du transport routier de marchandises au niveau européen.

En marge du conseil des ministres européens des transports, cette déclaration a reçu la signature des ministres des transports de **onze Etats membres** : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, France, Grèce, Italie, Luxembourg, Pays-Bas et Portugal. Les signataires de cette déclaration s'engagent, aux côtés de la France, **pour un renforcement de l'efficacité de la régulation du transport routier, pour une convergence sociale et pour la garantie d'une concurrence saine et loyale dans le secteur.**

Cette déclaration de principe constitue **un message fort adressé à la Commission et au Parlement européen** concernant les priorités à défendre dans le domaine du transport routier de marchandises pour les prochaines années. ■



SÉCURISER



SÉCURITÉ FERROVAIRE

L'accident dramatique de Brétigny-sur-Orge, comme celui de Denguin ont conduit le ministre et les opérateurs à approfondir la réflexion sur la sécurité ferroviaire et ont confirmé la nécessité d'une grande réforme du ferroviaire.

- **Le plan Vigirail lancé par la SNCF et RFF à la demande du ministre le 8 octobre 2013** a pour objectif notamment d'accélérer le renouvellement d'appareils de voie, ainsi que de moderniser les outils et les pratiques de maintenance.
- La mise en place par les opérateurs, à la demande de l'Etat, d'un **plan opérationnel renforcé de surveillance et d'amélioration du réseau** avec notamment une campagne de vérification immédiate de 180 appareils de voie du type de Brétigny ainsi que l'inspection de 10.000 cœurs d'aiguillages.
- **Le gestionnaire d'infrastructures unifié créé par la réforme ferroviaire et qui permettra de réduire la complexité de l'organisation et de la prise de décision.**
- Frédéric Cuvillier a, en outre, demandé aux présidents de la SNCF et de RFF **un redéploiement des ressources du ferroviaire,**

tant humaines que financières, sur les priorités que sont la maintenance et la sécurité.

Les trains du quotidien, trop longtemps délaissés et pourtant priorité absolue des Français, se trouvent désormais au cœur de la nouvelle stratégie ferroviaire.

SÉCURISER LES PASSAGES À NIVEAU

Chaque jour, 16 millions de véhicules traversent les 15 000 passages à niveau présents sur le territoire national. Loin derrière les suicides, **les accidents aux passages à niveau sont la deuxième cause de mortalité sur le réseau ferré national** : dans presque tous les cas (98%) les accidents aux passages à niveau sont causés par un non-respect de la réglementation. Face à ce danger avéré mais trop longtemps négligé, **Frédéric Cuvillier a défini un programme national de sécurisation qui permet d'identifier les passages à niveau dont la suppression ou l'équipement est prioritaire.** Pour ce faire, la liste des passages à niveau jugés dangereux est actualisée tous les six mois et ceux-ci feront l'objet d'une étude d'exploitation et de fonctionnement. A la suite de cette étude, des mesures temporaires, adaptées à chaque passage à niveau seront mises en place (réduction de la vitesse, interdiction de certains types de véhicules...).



SÉCURITÉ MARITIME

Avec la loi du 1er juillet 2014 défendue par le Ministre devant le Parlement, **l'Etat autorise et encadre désormais le recours à des entreprises privées de protection des navires.** Cette mesure s'applique aux navires sous pavillon français dans les zones de piraterie (golfe de Guinée, Océan Indien notamment), en complément des équipes mises à disposition par la Marine nationale qui ne peuvent couvrir que 70% des besoins. Transmis au Conseil des ministres début 2014 **le projet de loi a été voté par le Sénat et l'Assemblée nationale en juin dernier.**

Le Conseil National de la Mer et des Littoraux a été installé par Frédéric Cuvillier, au nom du Premier Ministre, le 18 janvier 2013. **Ce fut l'occasion de lancer les Assises de la mer et du littoral** qui, au cours de l'année 2013, ont réuni les conseils maritimes de façades autour de 10 thèmes mobilisateurs au fondement de la politique maritime intégrée, en vue de l'édification de la stratégie nationale de la mer et du littoral. Assorties d'une mission parlementaire sur la compétitivité des services et transports maritimes confiée à Arnaud Leroy, et d'une évaluation de la politique maritime dans le cadre de la modernisation de l'action publique, les Assises de la mer et du littoral ont été utiles **pour renforcer l'ambition de la communauté maritime et la promotion du fait maritime**, alors que le conseil national de la mer et des littoraux se réunit lui périodiquement préservant cette ambition globale. ■

L'ACCOMPAGNEMENT ET LA PROTECTION DES VICTIMES D'ACCIDENTS

La France des transports a récemment vécu des heures douloureuses avec des accidents graves au cours des dernières années. Dans ces moments de deuil, l'Etat s'est employé à accompagner au mieux les victimes et leurs proches tant d'un point de vue psychologique qu'administratif.

Dès le lendemain du déraillement survenu en gare de Brétigny le 12 juillet 2013, Frédéric Cuvillier a ainsi voulu que les familles et les victimes soient accompagnées dans la durée pour garantir la rapidité et la qualité des réponses apportées à leurs questions : droits, prise en charge, soutien, information, indemnisation. **Pour la première fois dans le cas d'un accident de transport terrestre, une mission de coordination de l'ensemble du dispositif d'aide aux victimes a été confiée à un haut fonctionnaire, Philippe Cèbe.** Cette mission a pour but de faciliter l'accès des victimes aux soins, aux aides et à l'information sur leurs droits mais aussi de vérifier de façon transparente le respect des engagements pris par la SNCF et son assureur.

A la suite de la catastrophe aérienne du vol AH5017 d'Air Algérie survenue le 24 juillet 2014, Frédéric Cuvillier a immédiatement mis à disposition de l'enquête les experts du bureau enquêtes et analyses (BEA) dont les compétences sont internationalement reconnues. L'enquête pour déterminer les causes de ce drame a été, dès le début, placée sous le signe de la transparence. Le Gouvernement accompagne et tient informés en temps réel les proches des victimes des avancées de l'enquête. Pour ce faire, deux coordinateurs - Jean-Michel Aubas et Pierre-Jean Vandoorne - ont été nommés.



Suite à la catastrophe aérienne du vol AH5017, réunion avec le Premier Ministre Manuel Valls, Laurent Fabius, Ministre des Affaires étrangères et Jean-Yves Le Drian, Ministre de la Défense



GRAND PARIS

En mars 2013, le Gouvernement a annoncé **la mise en œuvre du Nouveau Grand Paris**. Le volet transports y occupe une place fondamentale et conditionne la réussite de ce projet majeur pour l'avenir de la région capitale. **Le Ministre a piloté la mise en œuvre opérationnelle du chantier du Grand Paris des transports autour de deux axes :**

1 La réalisation d'un nouveau réseau qui sera achevé dans sa totalité d'ici 2030 par la Société du Grand Paris et qui repose sur le prolongement de la ligne 14 et la construction des lignes 15 à 18 du métro. Les travaux du prolongement de la ligne 14 au Nord ont d'ores et déjà commencé et une partie de la ligne 15 sera mise en service dès 2020.

2 La modernisation et l'extension du réseau existant (schémas directeurs des RER, prolongement d'Eole à l'Ouest de la Défense, prolongement de la ligne 11 du métro....). **7 milliards d'euros d'opération seront engagés d'ici 2017** en cofinancement avec la Région Ile de France, l'Etat et la Société du Grand Paris. Afin de concrétiser ces projets, Frédéric Cuvillier a présenté fin juin 2014 une ordonnance permettant à la SGP de financer ces pro-

jets à hauteur de 2 milliards d'euros. Celle-ci a été publiée et la participation de l'Etat et de la Région sera effectivement prévue dans les futurs contrats de projets.

Il est indispensable de mieux relier la capitale à l'aéroport de Roissy Charles de Gaulle pour que la France puisse accompagner le développement du tourisme. Une liaison dédiée, directe et de haute qualité est en effet indispensable au développement économique de Paris, de l'Ile de France et de la France. **Le projet CDG Express a donc été relancé le 3 juin 2014 avec la création d'une société d'étude détenue par l'Etat, Aéroports de Paris (ADP) et Réseau Ferré de France (RFF)**, chargée de mener l'ensemble des études nécessaires à la réalisation du projet. L'objectif est de lancer les travaux en 2017 pour une mise en service en 2023.

RELANCE DE PROJETS ABANDONNÉS

Après 20 années de promesses non concrétisées, Frédéric Cuvillier a signé en octobre 2013 le contrat de partenariat qui permet de réaliser la rocade L2 autour de Marseille. Ce projet de rocade a pour objet de créer une liaison autoroutière d'environ 9 km entre les autoroutes A7 (autoroute Nord, de Marseille vers Aix-en-Provence) et A50

TRANSFORMER



Coup d'envoi du CDG Express, le 3 juin 2014

(autoroute Est, de Marseille vers Aubagne) et de constituer le contournement de Marseille. Cette rocade sera totalement gratuite pour les usagers.

En outre, le ministre s'est employé à construire **une vision soutenable des transports en donnant la priorité aux transports du quotidien**. Il a institué la "commission 21" présidée par Philippe Duron afin de hiérarchiser les priorités du Schéma national d'infrastructures de Transport (Snit) qui prévoyait un investissement insoutenable pour l'Etat à hauteur de 245 milliards d'euros d'investissements sur 25 ans

STRATÉGIE PORTUAIRE

A l'issue de la publication de la Stratégie nationale de relance portuaire, **Frédéric Cuvillier a défini deux ambitions principales pour l'économie portuaire nationale**. D'une part, **la stratégie en outre-mer** doit être déclinée pour prendre en compte les spécificités locales. D'autre part, un premier bilan de la décentralisation portuaire a permis de faire **des propositions concrètes sur l'évolution de la gouvernance des ports décentralisés, identifiant notamment des synergies utiles avec les grands ports maritimes**. Ce travail propose de renforcer la cohérence entre les places portuaires de France, quel que soit leur statut. ■



Remise du rapport de la sénatrice Odette Herviaux sur la décentralisation portuaire

LA MIXITÉ DANS LES MÉTIERS DES TRANSPORTS



Depuis 2012, le Gouvernement s'est attaché à faire de la mixité des métiers une politique publique à part entière. Bien qu'en progression, la part des femmes dans le secteur des transports est encore trop faible. **Frédéric Cuvillier et la ministre du Droit des Femmes, Najat Valaud-Belkacem, ont signé le 16 juillet 2014 le premier plan sectoriel pour la mixité des métiers des transports, en partenariat avec des entreprises et organismes de la branche**. L'Etat mènera, en partenariat avec Pôle Emploi, des actions en faveur de la mixité et de l'égalité professionnelle dans les métiers du transport auprès des demandeurs d'emploi. Pour chaque offre d'emploi, Pôle Emploi s'engage ainsi, lorsque cela est possible, à promouvoir auprès des entreprises l'ouverture à des candidatures issues des deux sexes.



LA RÉFORME FERROVIAIRE

En arrivant à la tête du ministère des Transports en mai 2012, Frédéric Cuvillier fait le constat d'un système ferroviaire en crise, tant dans le fonctionnement entre SNCF et RFF qu'en termes financiers. Ce constat, largement partagé par les Français, imposait d'agir rapidement pour une réforme en profondeur du rail.

Au terme d'une large et fructueuse concertation de plus de deux ans avec l'ensemble des acteurs du ferroviaire, Frédéric Cuvillier a soumis avec succès à la représentation nationale son projet de loi portant réforme du système ferroviaire.

Cette réforme propose la création d'un groupe industriel public, réunissant le transporteur et le gestionnaire d'infrastructure. Grâce à ce pilotage commun et une collaboration renforcée, l'Etat veut rompre avec l'inefficacité et l'inaction afin de réconcilier les usagers avec leur service public ferroviaire, patrimoine de tous les Français.

Cette réforme est articulée autour de 5 objectifs :

- 1 L'affirmation d'un **service public renforcé**, mieux piloté, avec un Etat qui impulse, qui agit sous le contrôle de la Nation et de ses représentants ;
- 2 La **création d'un groupe public industriel intégré**. La nouvelle SNCF sera un acteur majeur et puissant du ferroviaire en Europe et dans le monde ainsi qu'une véritable vitrine du savoir-faire industriel du ferroviaire français ;
- 3 La mise en place d'un **pacte national pour assurer l'avenir financier** de ce service public ;
- 4 La **construction d'un cadre social commun** à l'ensemble des acteurs du secteur ferroviaire, en maintenant le statut des cheminots tout en unifiant la famille cheminote.
- 5 Le **renforcement du régulateur** - l'Etablissement public de sécurité ferroviaire (EPSF) - afin de garantir l'impartialité dans l'accès au réseau.



En quelques dates :

22 avril 2013 : remise des rapports de Jean-Louis Bianco et Jacques Auxiette sur le système ferroviaire français

Présentation du projet de loi au Conseil des ministres **le 16 octobre 2013**.

Mercredi 11 juin, Frédéric Cuvillier a été auditionné devant la commission du développement durable du Sénat sur le projet de loi de réforme du système ferroviaire.

Réunies pour porter une plateforme de propositions d'évolution du système ferroviaire, les organisations syndicales avaient manifesté leur souhait d'être reçues par le Gouvernement pour partager leurs préoccupations sur les enjeux du système ferroviaire national. Dans le cadre de ses consultations sur la réforme ferroviaire, Frédéric Cuvillier a reçu les organisations syndicales CGT, UNSA et Sud Rail le **jeudi 12 juin**.

Le projet de loi portant réforme du système ferroviaire est examiné en séance plénière de l'Assemblée Nationale à partir du **17 juin 2014**.

Le projet de loi portant réforme du système ferroviaire est adopté par l'Assemblée Nationale en séance plénière par 355 voix le **24 juin 2014**.

Le projet de loi portant réforme du système ferroviaire est adopté par le Sénat le **10 juillet 2014**.

Le projet de loi devient la loi n° 2014-872 du **4 août 2014** portant réforme ferroviaire après sa promulgation au journal officiel



"Il y a dans notre histoire une symbolique très forte du ferroviaire, celle du progrès initiée dans la première moitié du 19ème siècle. Nous ne sommes plus au temps des fondations, mais incontestablement, nous sommes, pour le ferroviaire, aux heures d'une refondation. Une refondation à l'aune du contexte européen et mondialisé. Une refondation à l'heure des enjeux d'importance - mobilité nouvelle, engagement vers le transport durable, extension des liens d'échanges transfrontaliers."

Frédéric Cuvillier, discours d'ouverture des débats à l'Assemblée Nationale, 17 juin 2014



Rencontre avec Maria Damanaki, commissaire européenne aux Affaires maritimes et à la Pêche

POUR UNE HARMONISATION SOCIALE DANS LES TRANSPORTS

De part son travail constant et approfondi avec les commissaires européens Siim Kallas et Maria Damanaki, respectivement en charge des transports et de la pêche, **Frédéric Cuvillier a fait entendre la voix de la France dans les discussions et négociations à échelle européenne.**

Dans son combat contre le dumping social, Frédéric Cuvillier a continué à animer activement aux travaux du Conseil européen des transports. A travers les réunions du Conseil transports, les diverses rencontres informelles de ministres, et notamment une grande conférence à Paris en avril dernier, **il s'est notamment employé à rassembler de nombreux Etats-membres autour de la lutte contre la concurrence déloyale dans le transport routier de marchandises.** Sur proposition de la France, un appel a ainsi été signé par 11 ministres européens des transports pour attirer l'attention du Commissaire en charge du sujet comme de la commission compétente du Parlement européen sur **la nécessité d'une action commune pour assainir la situation du transport routier de marchandises.**

La construction du Ciel unique européen vise l'amélioration des performances des services de navigation aérienne et leur modernisa-

tion. Elle repose notamment sur un système de performance fixant des objectifs et sur la mise en place de "blocs d'espace aérien fonctionnel", regroupant des parties d'espace de plusieurs États membres. En s'affranchissant des frontières, la gestion du trafic aérien en Europe sera plus harmonisée et plus performante. **La France est engagée au sein du "FAB Europe Central" avec l'Allemagne, la Belgique, le Luxembourg, les Pays-Bas et la Suisse. Frédéric Cuvillier a tenu à faire de la France un contributeur majeur des programmes européens SESAR, volet technique du ciel unique européen, et EGNOS, première étape du programme de navigation guidée par satellite Galileo.**

Rencontre avec l'ambassadeur de Chine



NÉGOCIATIONS

DÉFENSE DES INTÉRÊTS DES PÊCHEURS FRANÇAIS

Dès sa prise de fonction en mai 2012, Frédéric Cuvillier s'est attelé à **défendre sans relâche les intérêts des pêcheurs français auprès de la commission européenne**. De par sa position constante, il a réussi à **restaurer une relation de confiance avec les institutions communautaires**. Au cours de ces deux dernières années, il a participé aux 13 conseils pêche ce qui a permis à **la France de peser dans toutes les négociations concernant les politiques de la filière**. Forte de ce travail, la France a pu faire entendre sa voix, notamment concernant **la réforme de la politique commune de la pêche**. Dans ce dossier important, le ministre a **défendu une approche équilibrée et réaliste de l'interdiction des rejets en mer**, plaidé pour le **maintien des aides à la modernisation des navires** ou à l'installation des jeunes tout en s'affichant ferme à propos des **quotas individuels transférables**. L'engagement de Frédéric Cuvillier sur ces dossiers a **notamment permis la négociation de quotas de pêche favorables pour la France, nécessaires pour la pérennisation de la filière**.

A l'issue des discussions avec la Commission européenne sur la répartition entre les États membres du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (Feamp), **Frédéric Cuvillier a obtenu une augmentation significative des fonds attribués à la pêche française. 369 millions d'euros** sont alloués pour la période 2014-2020 pour le développement durable de la pêche, l'aquaculture et des zones côtières dépendantes de ces activités. **Pour mémoire, l'enveloppe disponible pour le Fonds européen pour la pêche (Fep) était de 216 millions d'euros**, sur la période 2007-2013, **soit une augmentation de 70%**. La France bénéficie au total d'une enveloppe globale de 588 millions d'euros de crédits pour la période 2014-2020. **Elle est ainsi le deuxième pays bénéficiaire du Feamp**. Cette enveloppe permettra de financer la mise en œuvre de la réforme de la Politique commune de la pêche (PCP).

Au sein des institutions européennes, Frédéric Cuvillier a **fait entendre la voix de la politique maritime française lors de la confé-**

rence de la "Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat" (FE-MIP) à Athènes, organisée conjointement par la Commission européenne, la Banque européenne d'investissement et l'Organisation maritime internationale. Il a ainsi pu souligner l'importance du transport maritime dans l'édification de la politique maritime intégrée, mettant en avant les objectifs essentiels de bonne gouvernance, d'innovation, à la fois financière et technologique, et de fédération des acteurs du public et du privé.



Rencontre avec l'ambassadeur du Qatar



Discussion avec le ministre luxembourgeois



Visite d'Ana Pastor, ministre espagnole de l'Équipement

Frédéric Cuvillier s'est battu auprès de la Commission européenne pour la préservation des "petits métiers" de la pêche côtière en Méditerranée. La Commission européenne a ainsi validé en juin 2014 les plans de gestion français pour quatre "petits métiers" : senne tournante coulissante, senne de plage, drague et gangui. Ces plans de gestion prévoient un suivi environnemental de ces activités ainsi que des objectifs de gestion des ressources halieutiques exploitées, qui garantissent la durabilité ainsi que la pérennité des activités de pêche artisanale, essentielles au dynamisme économique du littoral méditerranéen.

UN DIALOGUE CONSTANT AVEC LES PARTENAIRES EUROPÉENS

Le ministre a participé notamment aux sommets bilatéraux franco-italien et franco-espagnol, ainsi qu'au Conseil des ministres franco-allemand en février 2014. Il a de même rencontré la Ministre suisse des transports en mars 2014, pour promouvoir à chaque fois des grands projets communs, comme la nouvelle liaison à grande vitesse transpyrénéenne entre Perpignan et Barcelone, ou le projet de liaison ferroviaire Lyon-Turin. Frédéric Cuvillier a également présidé la grande conférence internationale annuelle du Forum International des transports à Leipzig les 21 et 22 mai 2014, avant de transmettre la Présidence du FIT à la Nouvelle-Zélande.

Dans le cadre plus large de la diplomatie économique, le Ministre a accompagné le président de la République lors de plusieurs voyages officiels : notamment en Chine et en Inde en 2012 ; en Afrique du Sud en octobre 2013, voyage au cours duquel a été signé un très important contrat ferroviaire entre Alstom

Frédéric Cuvillier rencontre Angela Merkel, Chancelière allemande



et Prasa, la compagnie ferroviaire sud-africaine de transport de passagers. Il a de même accompagné le Président de la République au Qatar en juin 2013, ainsi qu'en Israël comme dans les Territoires palestiniens en novembre.

Frédéric Cuvillier a enfin reçu de très nombreux ministres étrangers lors du Salon aéronautique du Bourget en juin 2013. Il a dans ce domaine également participé au Salon de Berlin et à la réunion des ministres Airbus qui était organisée à cette occasion le 20 mai dernier.



LA POLITIQUE MARITIME

La mer a été placée au cœur des présidentielles avec la publication du "défi maritime", document de synthèse qui démontrait de la nécessité pour la France d'aller vers une nouvelle économie maritime. La promotion d'une véritable politique maritime intégrée, respectueuse des trois piliers du développement durable, constituait alors un fait nouveau. Le territoire maritime devait ainsi permettre, dans cette conception, et plus que toute politique sectorielle, d'aborder comme un tout, un véritable ensemble cohérent, l'environnement marin, le transport maritime et les ports, la pêche maritime et l'aquaculture, les loisirs nautiques, la plaisance, la construction navale, les énergies marines, renouvelables ou non, la prévention des risques, le tourisme littoral, la recherche maritime...

Notre pays possède la deuxième surface maritime au monde avec 11 millions de km², compte 564 ports, le maritime y représente 300 000 emplois directs et 52 Milliards de chiffre d'affaire. La démarche impulsée par l'Union Européenne avec la déclaration de Limassol, lors du conseil informel du 8 octobre 2012, va dans le bon sens et a permis à la France de saluer l'ambitieuse initiative de la croissance bleue. Le Comité interministériel de la mer (Cimer) a été ensuite, fin 2013, un moment utile pour structurer l'ambition maritime du pays



Cabinet du Secrétaire d'Etat chargé des Transports,
de la Mer et de la Pêche

Paris, le mardi 26 août 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE

Je tiens à exprimer au Président de la République et au Premier ministre toute ma gratitude pour la confiance renouvelée qu'ils me témoignent en me proposant de poursuivre ma mission, en qualité de secrétaire d'Etat au sein du nouveau Gouvernement.

Si cette proposition témoigne d'une reconnaissance pour le travail effectué dans les domaines des transports, de la mer et de la pêche, je n'ai cependant pas pu lui réserver une réponse favorable.

En effet, les infrastructures, les transports et la mer doivent être la clé de voûte du pacte de solidarité décidé par le Président de la République.

Ils sont les moteurs essentiels d'une croissance durable et portent les enjeux d'une plus grande équité territoriale et sont au cœur des défis économiques, industriels et sociaux pour notre pays.

La mise en place d'une véritable politique maritime intégrée, digne de notre Nation, deuxième surface maritime mondiale, les nouvelles politiques de mobilité, la structuration des filières industrielles créatrices d'emplois, l'innovation dans des projets structurants et ambitieux nécessitent une volonté politique forte et une capacité d'action pleine et entière.

Dans la configuration qui m'a été proposée, j'estime ne pas disposer de cette capacité d'action et de l'autonomie nécessaire à la réussite d'une politique cohérente porteuse d'espoir pour nos territoires et nos concitoyens, confrontés à une crise profonde.

Le bilan du travail accompli depuis près de deux ans et demi dans les domaines dont j'ai eu la charge honore, je crois, les différents Gouvernements auxquels j'ai appartenu.

Je tiens à remercier chaleureusement l'ensemble de mes collaborateurs qui me furent d'une aide précieuse dans cette mission.

Ils peuvent être fiers du chemin parcouru.

Je souhaite désormais consacrer toute mon énergie à une ville et à une région objets de mes passions.

J'adresse au Premier ministre, et à son Gouvernement, tous mes vœux de réussite pour que notre pays puisse surmonter les difficultés auxquelles il se trouve confronté et l'assure de mon soutien dans cette difficile tâche.

674 élus reçus

84 réponses à des questions d'actualité
au Parlement

174 réponses à des questions orales
au Parlement

1.934 réponses à des questions écrites
parlementaires

3.109 réponses à des courriers d'élus

20 auditions devant les commissions
du Parlement

28 débats en séance

5 textes adoptés par le Parlement

196 visites officielles

CHIFFRES

ambition
maritime
environnement
sécurité
fluvial
réforme
ferroviaire
compétitivité
aéronautique
bateau
du futur

croissance
bleue
filière
pêche
emploi
aérien
énergie
durables
innovation
infrastructures
stratégie
portuaire
droits
sociaux
mobilités actives
parc naturel marin
Europe
trains
du
quotidien
suiert
équipement
routier
transports